

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE (MIP)

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE : 4.398.937 DINARS

**SIEGE SOCIAL : RUE DE L'ENERGIE SOLAIRE, IMPASSE NUMERO 5 LA CHARGUIA I, 2035, HAY EL
KHADRA, TUNIS - TUNISIE**

MATRICULE FISCAL : 867795 N

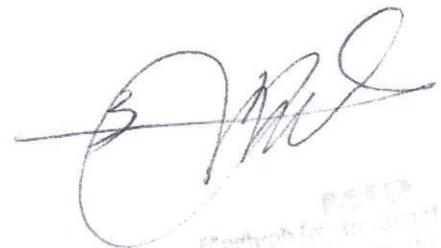
MATRICULE CNSS : 34058417

CONVOCAION A UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la société MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE (MIP) sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire, prévue pour le vendredi 3 août 2018, à 10 heures au siège social de la société sis à la rue de l'Energie Solaire, Impasse no 5, La Charguia 1, 2035 Cité El Khadra, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du Groupe MIP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels, examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
5. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
6. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
7. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du Groupe MIP relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
8. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels, examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
9. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
10. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
11. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
12. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
13. Ratification de la cooptation d'administrateurs ;
14. Approbation de la cession de la participation de la Société au capital de MIP MALI ; et
15. Question diverses ;
16. Pouvoirs pour formalités.

P/Le Conseil d'administration



RSFP
Maghreb International Publicité
Société Anonyme à Capital Variable
Rue de l'Énergie Solaire, Impasse n° 5
La Charguia I, 2035 Cité El Khadra, Tunis
Téléphone : 71 23 23 23

PROJET DE RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 03 AOUT 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que le rapport de gestion du Groupe relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve les dits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ●.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se soldant par un total bilan de **17 078 460 DT** et faisant ressortir un résultat déficitaire de **1 688 692 DT**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ●.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes afférents aux états financiers du Groupe, approuve les états financiers du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se soldant par un total bilan de **23 463 488 DT** et faisant ressortir un résultat déficitaire de **3 002 986 DT**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ●.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et s'élevant à **1 688 692 DT** aux résultats reportés :

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ●.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité tels qu'elles viennent d'être présentées par le Conseil d'Administration dans son procès verbal en date du 03 Mai 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ●.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ●.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que le rapport de gestion du Groupe relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les dits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ●.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se soldant par un total bilan de **10 765 302 DT** et faisant ressortir un résultat déficitaire de **8 913 206 DT**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ●.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes afférents aux états financiers du Groupe, approuve les états financiers du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se soldant par un total bilan de **16 370 378 DT** et faisant ressortir un résultat déficitaire de **7 794 801 DT**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ●.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et s'élevant à **8 913 206 DT** aux résultats reportés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ●.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité telle qu'elles viennent d'être présentées par le Conseil d'Administration dans son procès verbal en date du 13 juillet 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ●.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ●.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la cooptation

*Monsieur Antonio VINCENTI en remplacement de Monsieur Sabri CHERIHA

*Madame Lynn SAKR en remplacement Monsieur Mehdi CHERIHA.

*Société Lawhat Tunisie SARL en remplacement de Monsieur Mohamed Hedi CHERIHA.

*Monsieur Maher Sabri BEN SALEM en remplacement de Monsieur Skander Fadhel MZABI.maher ben salem

*de Monsieur Kamel Bouabidi en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de l'administrateur démissionnaire, monsieur Maher Sabri Ben Salem, et ce pour la période restante des mandats des administrateurs démissionnaires, soit la période couvrant l'exercice social 2017, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ●.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la décision de cession de la participation de la Société dans le capital social de MIP MALI.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ●.

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.